



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 78 NOVEMBRE 2016

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

Suite à la réception d'un deuxième courrier signé du Préfet
de Loire Atlantique relatif au P.A.R.I,

aux communications échangées avec plusieurs riverains,

l'ADZRP invite les Dongeaises et Dongeoises à participer à la

REUNION PUBLIQUE

qu'elle organise le

MARDI 22 NOVEMBRE 2016

à 19 H

SALLE POLYVALENTE

Mairie de DONGES

Elle sera l'occasion d'informer les participants des initiatives engagées par
l'ADZRP et de débattre des différents sujets.

MESURES P.A.R.I : INEFFICACES

Premier commentaire :

Le Préfet vient d'adresser un 2ème courrier aux riverains impactés par le PPRT (lettre en date du 8 novembre 2016).

En le comparant à son précédent courrier du 27 mars 2015, nous constatons plusieurs modifications:

- le montant des travaux prescrits est limité **au plus petit** des montants suivants: 10% de la valeur vénale du bien ou 20 000 €
- "suite à des évolutions intervenues en 2016, le prestataire pourra alors vous proposer une offre élargie de **solutions techniques moins contraignantes** destinées à améliorer la protection de votre logement afin de choisir celle qui vous convient le mieux"

Il impose toujours au propriétaire le rôle de maître d'ouvrage et le rend responsable des choix qu'il serait contraint de faire pour se protéger de risques générés par le seul industriel.

Quel sens donner à cette précision: "solutions techniques moins contraignantes". Face au tollé des habitants impactés par le PPRT qui considèrent les mesures de renforcement préconisées inefficaces et coûteuses, l'Etat est-il en train de revoir ses prétentions à la baisse en proposant par exemple le film sur les parties vitrées, l'important pour lui et l'industriel, étant d'obtenir l'adhésion des propriétaires à un plan qui gommerait leur responsabilité en la reportant sur celle des riverains.

Malgré les menaces à peine voilées, les riverains rappellent qu'ils disposent d'un temps de réflexion fixé par le Préfet (son courrier du 27 mars 2015) jusqu'au mois de septembre 2017.

En conséquence, les riverains ne répondent pas aux sollicitations des prestataires du PARI (SOLIHA, centre de l'habitat 44, PACT 56, Technitys).

Le bureau de l'ADZRP

Thérèse BROSSAUD – Marie Aline BOYET – Jean Luc BOSQUE
Jean François VIGNAUD - Michel LE CLER

VENEZ NOMBREUX